

PFEV de taille moyenne au Maroc – SGMB

Identifiant du Projet :
56133

Statut :
En phase exploratoire

Lieu :
Maroc

Secteur d'activité :
Institutions financières

Public/Privé :
Privé

Date de décision sur l'approbation :
9 juillet 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :
5 juin 2025

Description du Projet

Octroi d'un prêt de premier rang non garanti d'un montant maximum de 30 millions d'euros à la Société Générale Marocaine de Banques (« la SGMB ») dans le cadre d'un dispositif « PFEV + » de 55 millions d'euros (comprenant également un prêt de 25 millions d'euros au titre du PFEV III). Jusqu'à 2,4 millions d'euros devraient être cofinancés par le Canada par l'intermédiaire du Partenariat à fort impact sur l'action pour le climat (« HIPCA Canada »), un fonds multi-donateurs. Un soutien complet sous forme de coopération technique destiné à cette opération sera financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme de décarbonation et de résilience climatique du Maroc (« MDCR »). Le montant de ce prêt sera utilisé par la SGMB pour accorder des crédits à des entreprises privées pour leur permettre d'investir dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Objectifs du Projet

Ce projet vise à promouvoir une économie verte au Maroc en aidant les entreprises éligibles du secteur privé à réaliser des investissements de taille moyenne dans la résilience au changement climatique. Il ciblera, notamment, les investissements de taille moyenne dans les énergies renouvelables, les projets d'efficacité énergétique

industrielle de taille moyenne (comme la mise à niveau de l'efficacité énergétique des sites industriels), la construction de bâtiments verts, les investissements admissibles du secteur privé dans les infrastructures municipales, les projets d'adaptation au changement climatique (comme le traitement des eaux usées ou le dessalement de l'eau) et les investissements dans l'économie circulaire.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 60

L'impact sur la transition devrait découler de la qualité « verte » au titre du PFEV de taille moyenne au Maroc.

Le Programme-cadre et les transactions proposées favoriseront la transition du Maroc vers une économie durable sur le plan environnemental, à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique.

Client

SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

La SGMB est une banque universelle opérant au Maroc depuis 1913.

Filiale à 57,7 % de Saham Finance, la SGMB exerce ses activités en tant que banque à part entière au Maroc. Les autres actionnaires sont le groupe Deveci Souss (27,5 %) et Patrimoine Gestion et Placements (3,2 %).

Financement de la BERD

27 600 000,00 euros

Coût total du Projet

30 000 000,00 euros

Additionnalité

Le Projet offre une combinaison i) de financement à long terme et ii) d'assistance technique dans le cadre d'un programme complet qui encourage les investissements de taille moyenne du secteur privé dans des initiatives vertes, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2019). La SGMB est un client existant de la BERD qui présente des performances environnementales et sociales (E&S) satisfaisantes en regard de ses expositions actuelles. Elle dispose d'une politique E&S bien établie et publie ses rapports annuels, qui traitent notamment de ses performances E&S. La SGMB est

censée maintenir son système de gestion E&S, afin d'évaluer, de gérer et de surveiller avec efficacité les risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux sous-projets qu'elle finance. Elle doit continuer de se conformer aux exigences de performance (EP) 2, 4 et 9 de la BERD et notamment de respecter la Liste d'exclusion pour des raisons environnementales et sociales et la Liste de signalement à l'intention des IF de la BERD figurant dans de la Politique environnementale et sociale 2019 de la BERD. Elle doit par ailleurs continuer de soumettre à la Banque des rapports E&S annuels. Les sous-emprunteurs financés par les prêts de la SGMB doivent se conformer à la réglementation nationale en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de travail.

Si les fonds de la BERD sont utilisés pour financer des sous-projets solaires, ces derniers devront être gérés conformément aux critères d'éligibilité environnementaux et sociaux de la BERD pour les sous-projets/sous-investissements portant sur l'énergie solaire, consultables sur le site Internet de la Banque.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Ce mécanisme de financement s'accompagne d'un dispositif d'assistance technique au profit de la SGMB destiné à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la vérification et au suivi du Projet, ainsi qu'au renforcement des capacités. Ce dispositif est financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme de décarbonation et de résilience climatique du Maroc (« MDCR »).

Contact au sein de l'entreprise

<https://www.sgmaroc.com/>

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

5 juin 2025

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

18370f-0

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaires de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse

électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.